



S Y L L A B U S

Droit civil 1 (sans TD)

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLUDK311
- **Titre de l'enseignement** : Droit civil 1
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S3
- **Crédits ECTS** : 4
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

- **Principaux thèmes abordés** :

Les principales notions abordées dans ce cours sont le droit des obligations (sources et typologie des obligations), les actes juridiques, les différents contrats, les conditions de formation du contrat, les effets du contrat, son interprétation, ou encore les sanctions de l'inexécution.

- **Descriptif de l'enseignement** :

Le droit des obligations est l'un des fondements de notre droit. Le premier semestre de la deuxième année est consacré à la principale source des obligations : le contrat/l'acte juridique. La vie contractuelle innervent la société et implique d'en connaître les rouages. Il importe alors de pouvoir identifier un contrat et d'en vérifier la validité. Pour ce faire, il faut en connaître les conditions de formation, qui doivent être respectées sous peine de nullité du contrat. Il faut ensuite mesurer les effets produits par le contrat ainsi conclu. Lorsque survient un litige au cours de l'exécution du contrat, il faut déterminer les moyens dont la victime de l'inexécution ou de la mauvaise exécution dispose pour y remédier. Peut-elle forcer le débiteur à s'exécuter ? Peut-elle mettre fin à son engagement ?

- **Compétences attendues** :

Les compétences développées dans ce cours seront la compréhension de ce qu'est un contrat, la connaissance du processus de formation du contrat et des règles portant sur l'exécution de cet engagement juridique.

- **Prérequis** :

Les prérequis sont l'ensemble des savoirs et méthodes acquis en première année de droit

- **Bibliographie** :

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.